Organisation et cahier des charges de la commission des juniors

A. Organisation

a. La commission des juniors dépend du comité du FC La Tour – Le Pâquier
b. Au moins un représentant de la commission des juniors sied au comité central
c. La commission des juniors se compose de trois à cinq personnes

****

B. Cahier des charges de la commission des juniors

1. Administration

a. La commission des juniors soutient le responsable technique dans les tâches administratives
b. La commission des juniors a toute la responsabilité des tâches administratives, à l'exception de l'envoi des cotisations qui est géré par le secrétariat du club
c. Encouragement & suivi formation des entraîneurs aux cours J + S
d. La commission des juniors est responsable de l'organisation des commandes, distribution et paiement des trainings, sacs et autres matériels à l'effigie du club
e. Sponsoring : la commission des juniors collabore avec le comité central et reste à l'écoute par rapport aux éventuels donateurs potentiels. Des intérêts soulignés par le responsable technique sont à relayer au comité central par le président des juniors.
f. La commission des juniors fait des retours / feedbacks réguliers au comité principal par rapport au fonctionnement des juniors. Un rapport succinct sera remis au président des juniors (à définir le rythme) afin de le relayer au comité central.

g. La commission des juniors est à disposition sur demande pour un soutien administratif pour la mise en route des nouveaux entraîneurs
h. La commission des juniors se réunit régulièrement avec le responsable technique. Le rythme est défini chaque année en fonction des dates de réunion de ladite commission.

2. Technique

a. La commission des juniors est l'autorité d'assistance et de surveillance du mouvement juniors du FC La Tour/Le Pâquier et de son responsable technique commun au FC Bulle
b. Un des membres de la commission des juniors participe aux séances de coordination avec le FC Bulle
c. Les entraîneurs de juniors et les juniors A, B et C sont susceptibles d'arbitrer les matchs des enfants et sont à instruire par le club. Dans la mesure du possible, ces entraîneurs de jeunes sont identifiés en tant qu'arbitre, par exemple avec un t-shirt distinctif.
d. Des pénalités symboliques et/ou bonus sur les salaires des entraîneurs doivent être possibles, en fonction de la participation ou non aux séances de formation (charte entraîneurs).

3. Communication

a. Elle soutient le responsable technique et contrôle les entraîneurs dans la communication avec les parents et les juniors.
b. Elle met à jour annuellement les différentes chartes du FC en collaboration avec le responsable technique.
c. Elle assure que les informations de base sur le mouvement juniors (équipes, entraîneurs, photos d'équipe), les chartes, le programme extra-sportif de la saison, etc. soient visibles sur le site internet.

d. Elle met en place un moyen de communication efficace pour les activités extra-sportives.
e. Elle met sur pied, en collaboration avec le responsable technique, un échéancier avec des délais à respecter (ex. : communication des contingents aux parents, dates des événements, attribution des équipes pour ramasseurs de balles et entrée dans stade avec la 1ère équipe, date du camp de foot, informations pour les effectifs pour le Sekulic, etc.)

4. Manifestations

a. La commission des juniors veille à ce qu'un esprit tourain soit présent à tous les niveaux et que chacun se sente membre de la même famille
b. Elle est responsable de l'organisation des événements extra-sportifs.
c. Elle collabore à l'organisation tournoi A-B-C.
d. Elle soutient le responsable technique pour l'organisation du camp des juniors D-E-F et école de foot

5. Composition actuelle (2019/2020)

- Nicolas Gremion
- Jérôme Pasquier
- Matthieu Bucher
- Eric Python

La Tour-de-Trême, le 11 février 2020